

## Le débat éolien fait du vent

**PROJETS** – L'avant-dernière séance de législature du Conseil communal du 9 mars était copieuse et pour le moins animée. Le Cristallin mais surtout l'éolien suscitent de vifs débats.

### Et au milieu, coule une rivière

Le Cristallin n'a pas des allures de Colorado. C'est un ruisseau tranquille qui borde le stand de tir et se jette dans l'étang de la Saint-Prex. La Confédération a un vaste projet de renaturation des cours d'eau. Une représentante de l'APNV (Alliance pour la protection de la nature vaudoise) a brossé l'état des lieux.

Dans le cadre de la renaturation du Cristallin, le tronçon actuel serait supprimé. Le ruisseau longerait la forêt au pied du Mormont avant de rejoindre l'étang. Un écueil de taille est sa canalisation sous la voie ferrée. Actuellement, les tuyaux mis en place se déboitent à cause de l'instabilité du terrain tourbeux.

Cette opération, qui aurait l'avantage de favoriser un biotope pour les batraciens – dont la grenouille agile, les libellules, les écrevisses et les oiseaux notamment, engendrerait des coûts supportés par la Confédération. Les frais d'étude sont à la charge de l'APNV. La commune participerait pour un montant très modeste.

### Un vent de fronde commence à souffler au sein du Conseil

Si le Cristallin poursuit son cours paisible, il est un sujet qui provoque des vagues: le projet de l'implantation de cinq éoliennes sur le plateau du Coudray. Quelques jours avant la séance du Conseil, les habitants de Bavois ont découvert dans leur boîte aux lettres un tous-ménages commis par BavoisEole. Il est fait mention d'un bref historique du projet et des retombées financières pour Bavois. Soit 9 millions de francs pendant la durée de l'exploitation qui tomberaient dans l'escarcelle communale. Environ Fr. 360 000.– par année. Pour autant que la production d'électricité soit favorable.

Du vent, cette promesse des promoteurs? «On a eu un hiver peu venteux, précise Michel Bovet, agriculteur au Coudray et opposant de la première heure. Quant à la hauteur des éoliennes projetées, c'est dix fois celle de mon silo qui a plus de vingt mètres.»

Des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent contre



Le Cristallin avant sa canalisation.

(Photo Eliane Junod)

le gigantisme des machines. L'élue Jean-Michel Viquerat rappelle alors les faits: Fin 2010, le Conseil général accepte une étude de faisabilité pour des éoliennes de 130 m. environ. Pendant quatre années, un mât récolte des mesures du vent. Vent qui s'avère insuffisant. La solution? Augmenter la hauteur des machines à 230 m. «C'est un nouveau projet et on n'a pas été consultés», s'indigne Dominique Delay, un autre conseiller. Projet que défend la Municipalité par la voix de son porte-parole, Julien Burnens. Jean-Michel Viquerat en appelle au bon sens du syndic et des municipaux et les encourage à reconsidérer ce projet démesuré.

En décembre dernier, l'élue Daniel Schwab avait interpellé le Conseil pour que l'Exécutif prenne des mesures afin que la population puisse se prononcer. Consulté, le préfet stipule que cette votation n'aurait pas valeur juridique et occasionnerait des frais pour la commune.

Dès lors, deux solutions se présentent. C'est le Conseil communal qui peut déléguer à la population le vote pour le changement d'affectation des terrains agricoles en zone de production d'énergie. D'où un référendum spontané. Ou alors un référendum populaire émanant des citoyens. Une musique d'avenir? Un avenir très proche dans tous les cas.

Le débat devenant brûlant, Daniel Schwab conseille la modération. Le président le remercie pour son intervention pondérée et intelligente.

### Ne pas rater la cible

Dans le but d'assainir les buttes des stands de tir, celles du Cristallin est dans la mire des autorités cantonales. Le plomb contenu dans les cartouches est un agent polluant. Le risque est grand de polluer la nappe phréatique et le Cristallin. Par conséquent, les terres autour des cibles doivent être évacuées conformément aux directives de la loi sur la protection de l'environnement (LPE).

Dans son préavis, l'Exécutif sollicite l'autorisation d'assainir les buttes de tir pour la somme de Fr. 155 000.– dont Fr. 83 000.– à la charge de la commune. Le préavis est accepté.

### Quid des constructions sauvages dans les jardins communaux?

Jean-Michel Viquerat a adressé une interpellation à la Municipalité afin qu'elle fasse appliquer le règlement communal concernant ces parcelles louées à un tarif dérisoire. Cette situation quelque peu anarchique n'est pas la meilleure carte de visite pour le restaurant des Peupliers...